

<https://www.20min.ch/fr/story/convention-sur-le-teletravail-pas-au-gout-des-syndicats-392075961623>

Convention sur le télétravail pas au goût des syndicats

L'Union patronale propose un texte que les entreprises peuvent adapter selon leurs besoins. Mais il fait reposer trop de frais et de responsabilités sur les employés, estime l'Union syndicale suisse.



L'Union patronale suisse a lancé, jeudi, une convention à l'intention des employeurs pour encadrer la pratique du télétravail. Destiné à régler les questions d'ordre juridique et pratique, le texte peut être adapté par les entreprises en fonction de leurs particularités et de leurs besoins. Il contient des recommandations élaborées par divers groupements tels que **les Chambres latines de commerce et d'industrie** ou le Groupement des entreprises multinationales.

Grands absents dans la promotion de cette convention: les syndicats. Et pour cause, souligne Luca Cirigliano, secrétaire central responsable du droit du travail à l'Union syndicale suisse. «Ce contrat est très problématique», lance-t-il en détaillant divers points où les obligations de l'employeur sont reportées sur l'employé. Cela concerne toute une série de dépenses, comme les locaux ou le wi-fi.

Autre aspect tout aussi problématique du point de vue des syndicats: la convention renverse, «de manière illégale et perverse», la responsabilité des questions liées à la santé au travail. Au lieu de faire reposer cette obligation sur l'employeur, comme l'exige la loi, elle la reporte sur le salarié. C'est à lui qu'il appartiendrait, notamment, de s'équiper en table et chaise ergonomiques afin de ménager son dos.